



## la haie du voisin n'est pas taillé

Par **vivalimo**, le **06/05/2010** à **20:44**

Bonjour, mon nouveau voisin qui est sous tutelle n'a pas taillé sa haie depuis l'été 2009 et bien évidemment celle-ci est très haute (4 m ) puis traverse mon grillage. Sa haie est plantée à 0,50m du grillage, j'ai contacté il y a 3 semaines la tutelle, toujours pas de réponse , j'aimerais lui envoyé un courrier pour lui prévenir que le propriétaire a des obligations d'entretenir sa haie ( la maison était en location et maintenant il y a plus personne qui entretien et il y a beaucoup de choses indésirables laissé par les anciens locataire).

Si quelqu'un pouvait me transmettre un modèle de courrier pour envoyer à la tutelle "sachant qu'elle est déjà prévenue " ça m'arrangerai.

Par **001**, le **07/05/2010** à **08:22**

bonjour,

allez sur ce site :

[http://www.conso.net/page/bases.5\\_vos\\_droits.1\\_conseils.4\\_100\\_lettres\\_types./](http://www.conso.net/page/bases.5_vos_droits.1_conseils.4_100_lettres_types/)

vous y trouverez le modele de lettre demandé

Par **vivalimo**, le **08/05/2010** à **09:15**

Bonjour, merci pour la réponse je vais vite regarder le site.

Cordialement